Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le
ID : 001-210102091-20250929-2025_23DEL-DE

Commune de Léaz **N° 23/2025**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 septembre 2025

Date la convocation du Conseil municipal : 25 septembre 2025
Nombre de conseillers municipaux : 11
Maire : Christine BLANC Secrétaire élue : Valérie MAYOR

Présents : Christine BLANC - Valérie MAYOR - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE- Pierre-Luc CHATAIGNON -Séverine VIRLOUVET-
Absents excusés : Valérie LOUBET donne pouvoir à Pierre-Luc CHATAIGNON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN
Absents : Nicolas BUGNOT - Loïc NORMANT - Johann BRESSON -

OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Madame la Maire donne la parole à Valérie Mayor 1ere adjointe aux finances

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le budget de la commune de Léaz,
Madame la Maire donne la parole à Valérie Mayor 1ère adjointe aux finances
À la suite de la demande du Service de Gestion Comptable, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 041 afin de permettre le remboursement des avances pour l'aménagement de la RD1206 à Léaz en dépenses et recettes d'investissement. Cette mesure vise à assurer la continuité et la stabilité financière de la commune de Léaz, en garantissant que les engagements financiers puissent être honorés dans les délais impartis.

PROPOSE au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2025

Article	Chapitre	Sens	INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
2151	041	Dépenses	Constructions bâtiments publics	2 250.00 €	
204182	204	Recettes	Subventions d'équipement versées		2 250.00 €
				2 250.00 €	**2 250.00 €**

Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision Budgétaire N°2 énoncée ci-avant
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente sera adressé à la trésorerie d'Oyonnax

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie MAYOR
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

MAIRIE DE LEAZ